

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-----MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION

() ECRET N° 277 /PR-MJL

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la proclamation du 22 Décembre 1965
 VU le décret n° 147/PR du 16 Mai 1967 portant formation
 du gouvernement
 VU le décret n° 215/PR du 16 Mai 1966 fixant les attri-
 butions des membres du gouvernement
 VU la loi n° 65.5 du 20 Avril 1965 portant Statut de la
 Magistrature Dahoméenne et les textes subséquents
 VU l'Arrêté n° 48/MJL-310 du 8 Juin 1967 fixant la pério-
 de de vacances judiciaires ;
 VU les décisions n° 70 & 71 du 29 Juillet 1967,

D E C R E T E

ARTICLE 1er. - Monsieur HOUNGBEDJI Ephrem, Procureur de la République par intérim près le tribunal de 1ère Instance de Cotonou assurera cumulativement avec ses fonctions l'intérim des fonctions de Substitut du Procureur Général près la Cour d'Appel de Cotonou pendant la durée du Congé administratif de Monsieur MOUINOU Aminou.

Monsieur ADECHY OCENI Xavier, Procureur de la République par intérim près le Tribunal de 1ère Instance de Natitingou, assurera cumulativement avec ses fonctions l'intérim des fonctions de Procureur de la République près les tribunaux de 1ère Instance de Parakou et de Kandi pendant la durée du congé administratif de Monsieur ALKOIRET TRAORE Ousmane Bani.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

Fait à COTONOU, le 21 Août 1967

par le Président de la République,

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation

Général Christophe SOGLO.-

G. GBENOU.-
Ampliations :

PR 10 - MJL 1' - CSM 2 - CS I-JORD I-
 SGG I - Intéressés 2 - IAA 1 -Gde Chanc.2
 DGAJL 1 -